Communiqué de presse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Communiqué de presse

Montpellier, le 25 mai 2011

CCI de Montpellier

A la demande de Mme Gabrielle DELONCLE, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montpellier, le secrétaire général de la préfecture l'a reçue ce jour, en présence du premier vice-président et du trésorier.

Il lui a rappelé le rôle du préfet, autorité de tutelle administrative de l'établissement consulaire, chargé de veiller au fonctionnement régulier des établissements du réseau, selon les dispositions de l'article L 712-7 du code de commerce.

Il est d'ores et déjà constaté que la situation de la CCIT de Montpellier ne peut être rapprochée des circonstances qui avaient conduit le préfet à dissoudre, le 10 juillet 2009, l'assemblée générale de la CCI de Sète, en raison des graves difficultés qui caractérisaient alors sa situation financière.

En revanche, le secrétaire général, dans l'attente des conclusions de la Cour administrative d'appel de Marseille, saisie le 14 avril 2011, a rappelé à la présidente qu'il est du devoir du préfet de s'assurer, jour après jour, du bon fonctionnement de l'établissement et de ses organes.

A cet effet, il lui a demandé, sous 8 jours, un rapport détaillé précisant ces conditions de fonctionnement.

Le préfet ne s'interdit aucune option vis-à-vis de la chambre et de ses élus. Il prendra sa décision au vu de ce rapport, en lien avec le ministère chargé du commerce, de l'industrie et des services, indépendamment des procédures pénales en cours.

Ce même jour, le secrétaire général a également reçu, à sa demande, M André DELJARRY, président du MEDEF Hérault.

Contact presse : 04 67 61 61 25